

Décision

Générale

colonial

Décision n° 647 02/07/1951

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 juillet 1951

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro
1 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La salaire mensuel du personnel ci-dessous désigné est porté à : Ahmed, cuisinier (Hôpital Principal)..... 8.700f Hemed Motarsod III, buandier (Hôpital Principal)..... 8.700 Mohamed Roumaneitou, cuisinier (Hôpital Principal)..... 8.700 Lee inierassés percevront, en outre, les prestations familiales et les indemnités pour garde de nuit, conformément aux règlements.